

### **1. Existe-t-il un programme de soutien aux patients prenant AJOVY (frémanezumab)?**

Oui, il s'agit du programme Teva Support Solutions d'AJOVY (ou plus simplement TSS AJOVY). Ses services vous sont offerts, ainsi qu'à votre médecin, tant que vous êtes inscrit(e) au programme TSS AJOVY.

### **2. Comment puis-je accéder au programme Teva Support Solutions d'AJOVY?**

Vous pouvez accéder au programme par :

Téléphone : 1-833-302-0121

Télécopieur : 1-833-302-0122

Courriel : [TSS@ajovycanada.ca](mailto:TSS@ajovycanada.ca)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure de l'Est (sauf les jours fériés)

Site Web : Vous trouverez une brochure destinée aux patients ainsi que d'autres renseignements sur AJOVY sur notre site Web canadien, [www.ajovy.ca](http://www.ajovy.ca).

### **3. Comment puis-je m'inscrire au programme TSS AJOVY?**

Une fois que votre professionnel de la santé a établi qu'AJOVY est une bonne option thérapeutique pour vous, il peut vous inscrire en remplissant le formulaire à cette fin et en l'envoyant par courriel ou par télécopieur au programme TSS AJOVY. Le formulaire d'inscription au programme TSS AJOVY devra être signé et daté avec votre consentement.

Remarque : même si le médecin prescripteur effectue une demande de remboursement en votre nom directement auprès d'un payeur, il est invité à vous inscrire également au programme TSS AJOVY pour vous permettre de profiter des services qui vous sont offerts.

### **4. Quels sont les principaux éléments du programme TSS AJOVY?**

- Assistance pour l'exploration des options de remboursement
- Aide financière établie au cas par cas
- Formation sur la technique d'injection

**Remarque :** pour en savoir plus sur le programme, veuillez consulter la section 6.

### **5. Le programme TSS AJOVY offre-t-il une aide financière aux patients?**

Oui, une aide au paiement de la quote-part et une aide financière, établies au cas par cas, sont accessibles à tous les patients inscrits au programme TSS AJOVY.

### **6a. Qui est admissible au programme d'accès rapide à AJOVY?**

Les patients couverts par un régime public ou privé d'assurance, inscrits au programme TSS AJOVY le 15 août 2022 ou après, dont le régime rembourse AjoVy et qui répondent aux critères d'admissibilité du programme d'accès rapide à AJOVY.

- Le patient doit être âgé d'au moins 18 ans, avoir reçu un diagnostic de migraine et avoir au moins 4 migraines par mois.
- AJOVY doit avoir été prescrit conformément à la monographie.
- Les patients couverts par un régime public doivent répondre aux critères d'inscription à la liste des médicaments approuvés de ce régime (qui peuvent varier selon la province ou le régime public d'assurance médicaments).
- Les patients couverts par un régime privé doivent répondre aux critères d'autorisation préalable de leur régime individuel (qui peuvent varier selon le régime).
- L'utilisation concomitante d'AJOVY et de Botox (onabotulinumtoxinA) n'est pas compatible avec le programme d'accès rapide à AJOVY.

Remarque : l'objectif du programme d'accès rapide à AJOVY est de permettre au patient d'amorcer son traitement par AJOVY dès que possible après avoir reçu son ordonnance, en supposant que le patient soit admissible au remboursement selon son régime d'assurance médicaments respectif ou applicable.

### **6b. Combien de doses un patient peut-il recevoir en vertu du programme d'accès rapide à AJOVY?**

Le programme d'accès rapide à AJOVY fournira des doses d'AJOVY au patient en attendant l'obtention d'un remboursement afin de commencer le traitement le plus tôt possible.

- Une fois que le remboursement est confirmé, les doses fournies par le programme pourront être facturées au régime du patient.

Remarque : Si le payeur n'a pas donné son approbation 3 mois après le début du traitement par AJOVY, le patient pourrait poursuivre le traitement au-delà de 3 mois selon une évaluation au cas par cas. Cette évaluation sera sujette à certains facteurs, comme la soumission au payeur par le médecin du patient d'une demande de réexamen en cas de refus de la demande de remboursement initiale.

### **6c. Combien de temps ce programme va-t-il durer?**

- Teva peut mettre fin à tout le programme d'accès rapide à AJOVY à tout moment, en respectant une période de préavis appropriée pour les parties intéressées.

**7. Que se passera-t-il une fois que je serai inscrit(e) au programme Teva Support Solutions d'AJOVY?**

Un spécialiste des soins aux patients du programme TSS AJOVY vous appellera pour vous souhaiter la bienvenue, vous aider avec le remboursement et vous présenter les prochaines étapes.

**8. Quelles sont les options de dispositifs d'administration d'AJOVY?**

AJOVY est offert en seringue préremplie et en auto-injecteur prérempli.

**9. Comment le traitement sera-t-il instauré?**

Une fois que vous serez prêt(e) à commencer le traitement, le spécialiste des soins aux patients du programme TSS AJOVY veillera à préparer votre ordonnance et fixera, au besoin, un rendez-vous pour votre formation sur la technique d'injection. Le jour de votre rendez-vous, vous serez formé(e) à la technique d'injection au besoin, et vous vous administrerez votre première dose d'AJOVY avec l'aide d'un professionnel de la santé dûment formé du Centre d'excellence de la pharmacie locale.

Définition d'un centre d'excellence : Pharmacie Pharmaprix spécialisée dans la formation à la technique d'auto-injection pour les patients inscrits à un programme de soutien faisant partie du Réseau de santé spécialisé. Les centres d'excellence comptent des pharmaciens dûment formés (connaissance du traitement, du dispositif, des services offerts par le programme et de la pharmacovigilance) dans le cadre d'un programme de soutien aux patients géré par le Réseau de santé spécialisé. Tous les centres d'excellence ont des espaces réservés à ces services.

Le spécialiste des soins aux patients du programme TSS AJOVY peut aussi prendre les dispositions nécessaires pour faire exécuter l'ordonnance à la pharmacie de votre choix, tout en vous fournissant le matériel éducatif, la vidéo de formation sur l'auto-injection et d'autres mesures de soutien, comme l'accès à une infirmière par téléphone ou à domicile.

Vous devrez vous administrer vous-même AJOVY tous les 30 jours si vous optez pour l'administration mensuelle. Toutefois, il est également possible de vous administrer AJOVY tous les 3 mois (3 injections l'une après l'autre) si vous optez pour l'administration trimestrielle.

**10 Y a-t-il un programme d'accès humanitaire?**

Il n'existe aucun programme d'accès humanitaire pour AJOVY.

## 11 Où puis-je trouver d'autres renseignements?

Veillez communiquer avec le programme Teva Support Solutions d'AJOVY ou consulter le site Web d'AJOVY à [www.ajovy.ca](http://www.ajovy.ca).



**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ** : Vous pouvez consulter la plus récente version du programme Teva Support Solutions d'AJOVY et de la FAQ en tout temps sur la présente page.

Nous nous réservons le droit, à notre seule discrétion, de mettre à jour, de modifier, de remplacer ou d'annuler, en tout ou en partie, le programme Teva Support Solutions d'AJOVY (ainsi que la présente FAQ), y compris les critères d'admissibilité et de remboursement, et ce, en affichant de telles mises à jour et modifications sur notre site Web (tevacanada.com). C'est à vous qu'il incombe de vérifier périodiquement sur notre site Web si des modifications ont été apportées au programme. En continuant d'utiliser ou de consulter notre site Web (tevacanada.com) ou le programme Teva Support Solutions d'AJOVY après l'affichage de toute modification sur ledit site, vous acceptez ces modifications.

Le présent document contient des renseignements médicaux et non médicaux concernant le programme TSS AJOVY et ne remplace pas l'avis d'un professionnel de la santé. Pour toute question d'ordre médical, veuillez consulter votre médecin. Vous devez toujours consulter un médecin ou un autre professionnel de la santé qualifié pour toute question concernant un trouble médical.